



## AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

**Objet: Autorisation d'exploitation (classe 1)**

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°1/24/0618 du 6 mars 2025, le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a notifié

**à la société CATALYST RECOVERY SA une décision relative à la modification non-substantielle des installations (1/13/0113) à Rodange, route de Longwy n°420.**

L'arrêté ministériel a été déposé au service environnement de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

**Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 13 mars au 22 avril 2025 inclus).**

Pétange, le 10 mars 2025  
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,